

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

A Montpellier
Le 23/10/2023

Objet
Recensement demandes
financement fonds mutualisés
EP

Suivi Par
DELPECH Aude

Courrier
N /Réf.AD
Page(s) 1
P.J. 2

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans sa séance du 29 septembre 2023, le Conseil Régional Stratégique et de Gestion de l'ANFH Occitanie a réaffirmé son attachement au développement des études promotionnelles pour les personnels hospitaliers.

Pour cette nouvelle campagne de recensement des demandes de financement, le Comité Territorial de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon se réuniront respectivement les **7 décembre et 8 décembre 2023** pour instruire les demandes de formation débutant sur le **premier semestre 2024**.

Pour l'attribution des fonds, le Comité Territorial priorisera les demandes de financement des établissements dont l'investissement en études promotionnelles est lui-même conséquent et dont le taux de remboursement des salaires hors EP reste faible ou modéré.

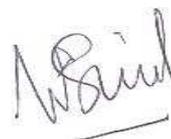
Il est rappelé que les fonds mutualisés sont une aide financière complémentaire. Au regard de la consommation des plans de formation au cours de ces deux dernières années, il est conseillé de mobiliser, en priorité, l'enveloppe du plan de formation avant de solliciter des fonds mutualisés.

Toutes les demandes de formation (demandes institutionnelles ou agents susceptibles d'être sans poste à l'issue du cursus de formation) que vous ne pourriez pas financer sur votre plan peuvent être soumises au Comité Territorial.

Nous vous invitons à retourner vos demandes de financement au **plus tard le 17 novembre 2023** (*même si les résultats aux concours de vos agents ne sont pas encore connus à cette date*).

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

La Présidente Régionale



Nathalie RIEUX SICARD